



LEGENDE	
LIMITE DE COMMUNE	— — — — —
LIMITE DE ZONE	— — — — —
ELEMENTS DE PAYSAGE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-7°	
EMPLACEMENT RESERVE	
BATIMENT AGRICOLE D'INTERET PATRIMONIAL (article R.123-12-2° du Code de l'Urbanisme)	*

Commune de Goincourt 12 rue Jean Jaurès
60000 GOINCOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME

14U08

Rendu exécutoire
le

DECOUPAGE EN ZONES :
ENSEMBLE DU TERRITOIRE
1/50000

Date d'origine :
Juillet 2012

4 b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 17 juin 2011

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du

Urbanistes : Mandataire : **ARVAL** Agence d'Urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
309, place de la République - 60000 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03-44-94-72-16 Fax : 03-44-39-04-61
E-mail : Nicolas.Thimonier@Arval-Archit.fr
B. Mathieu (Ing. Arch. - URB), N. Thimonier (Géog. - URB),
A.C. Guillard (Ing. Étud.)
Participation financière : Conseil Général de l'Oise